

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 07 JUIN 2023

N° 2023-237 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « GAEC PONT DU LAY » À BOURNEZEAU

Nomenclature des actes : 7.4

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2023-29 du 05 janvier 2023 décidant du montant des aides aux entreprises et les modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors du Conseil communautaire du 25 janvier 2023, décide de verser une subvention d'un montant de 500 € euros au « GAEC PONT DU LAY » à Bournezeau pour le suivi d'une formation « réaliser son étude économique » auprès de la Chambre Régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour un cout de 2 980 € HT.

La formation a été suivie par Mme JUILLET Mélina, salariée de l'entreprise et future associée du GAEC Pont du Lay.

À CHANTONNAY, le 7 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 08/06/2023.